

Pointe-à-Pitre , le 26 Janvier 1825.

M

J'AI l'honneur de vous informer que , venant de faire une Société de Commerce avec MM. P-CH. NÉRON-BEAUCLAIR & J-F. CROSNIER DE MONTERFIL, mes Affaires personnelles cesseront le 1^{er} Février prochain , pour être continuées par la nouvelle Maison qui sera sous la Raison sociale de BOURINET, BEAUCLAIR & C^{ie}, et qui commencera les Affaires ledit jour 1^{er} Février prochain.

Je vous prie de vouloir bien agréer le témoignage de toute ma reconnaissance pour la confiance que vous m'avez accordée , et de la continuer à la nouvelle Maison qui fera tout ce qui dépendra d'elle pour la justifier et s'en rendre digne. Elle vous fait l'offre de ses services par sa Circulaire en l'autre part : je verrais avec reconnaissance que vous voulussiez en faire usage.

J'ai l'honneur d'être , avec une parfaite considération ,

M



Votre très-humble et obéissant serviteur ,

Bourinet
3